



Procès verbal du conseil d'administration Du 23 avril 2021

Présents à la réunion zoom : Julie ABEL, Frédéric ARNAUD, Flore ATTYASSE, Mahdia BENHAMLA, Marc BERTSCH, Thierry GOUPIL, David PAUSE, Daniel SAVIGNY, Samuel IDMONT,

Excusés : Guilène FAUBOURG, Valérie KUYTEN,
Procuration de Dominique DERVILLIER à Madhia BENHAMLA

Ordre du jour :

- homologation du procès verbal du CA du 18 mars 2021 **Vote du PV? Envoyé par mail**
- compétitions régionales et championnats de France à venir
- points sur les demandes de subvention en cours "ligue et clubs" (PSF, ANS "emploi et appel à projets j'apprends à nager et plan aisance aquatique")
- création d'une commission régionale PSF
- appel à candidature pour l'entraîneur du CAF
- courriers : - CROS : 12eme édition "Sentez-vous sport", proposition d'un ambassadeur représentant la discipline
 - Département : proposition départementale de prendre en charge la première licence d'un jeune de 8 à 12 ans
 - FFN : veille trimestrielle des équipements du territoire
 - ...
- questions diverses
- agenda : - 17 avril : AG électorale du CROS
 - 27 avril : Webinaire proposé par l'association "Colosse aux pieds d'argile"

Ligue de Natation de la Réunion

Maison Régionale des Sports – 20 route Philibert Tsiranana, 97490 Ste Clotilde

Tel : 02.62.41.20.78 – Mail : c-r-n@orange.fr

<http://lareunion.ffnatation.fr/>

- 29 avril : AG de Citya (syndic de copropriété)

- 11 et 12 juin : AG de la FFN

- homologation du procès verbal du CA du 18 mars 2021 **Vote du PV? Envoyé par mail**

- compétitions régionales et championnats de France à venir :

Seuls les 36 nageurs autorisés par la Drages vont participer selon la liste établie. Frédéric A. qui a été juge arbitre à la dernière compétition, soulève un problème : un nageur qui était sur la liste d'extranat n'a pas été appelé car ne figurait ni sur la liste d'appel ni sur la liste complémentaire. Le problème est que si le juge doit vérifier tous les noms, cela va impacter sur le début de la compétition. C'est le club organisateur qui doit effectuer les vérifications auprès des entraîneurs. L'autre problème soulevé par Thierry G. est le fait que tous les nageurs qui sont sur la liste viennent nager le matin et l'après-midi par respect pour les nageurs qui ne sont pas sur la liste. Si les engagements sont faits, on ne peut plus intervenir sur la liste. C'est le juge arbitre qui est maître de la compétition et peut l'annuler s'il constate une anomalie sur les listes d'appel rappelle Frédéric A. L'organisateur doit en parler au juge arbitre, tout le monde est d'accord pour que le juge soit au minimum averti. David P. rappelle que ce système de liste est fait pour le haut niveau, pour que les nageurs ne perdent pas leur temps : le but est de maintenir le niveau et non pour que des nageurs améliorent leur temps, le but n'est pas d'obtenir de nouvelles qualifications.

La coupe Jean Chaply, rappelle Samuel I. est un championnat qui n'est pas qualificatif. Cette nouvelle compétition pour honorer Monsieur Chaply. Donc cette compétition peut être reportée en fin de saison lorsqu'il n'y aura plus de restrictions sanitaires. 600€ de médailles. Il y a également la Finale Avenir Poussins qui n'est pas qualificative.

Ligue de Natation de la Réunion

Maison Régionale des Sports – 20 route Philibert Tsiranana, 97490 Ste Clotilde

Tel : 02.62.41.20.78 – Mail : c-r-n@orange.fr

<http://lareunion.ffnatation.fr/>

En conclusion, pour le moment, seules les compétitions qualificatives sont gardées.

Samuel I. demande à récupérer les médailles qui n'ont pas été distribuées lors des compétitions. Car la Ligue est déjà à trois mille euros de médailles, somme prévue pour tous les nageurs en général. Le surplus récupéré permettrait de faire une petite économie.

- points sur les demandes de subvention en cours "ligue et clubs" (PSF, ANS "emploi et appel à projets j'apprends à nager et plan aisance aquatique") : limite le 17 mai, envoyé le 7 avril à la Ligue. Concernant l'ANS, avant le 4 mai : concerne à la fois les clubs et la Ligue ; on a reçu 8000€ sur les fonds de solidarité l'année dernière. On réitère pour cette année. VOTE

Concernant l'aide à l'emploi, le comité a émis un appel d'offre ; le problème est qu'au niveau de la Dragès si pas d'appel à candidature, si pas de dossier à présenter : pas de demande de subvention. À hauteur de vingt mille euros sur deux ans (soit dix mille par an). Cela coûterait donc neuf mille euros pour deux ans à la Ligue. Ce serait pour un poste de secrétaire. Caroline resterait responsable administrative. La question que pose Thierry G. est quel statut d'emploi et que se passe-t-il après les deux ans? Il faudrait pérenniser....Dans deux ans, si c'est un CDD, cela coûtera à la Ligue les 10% de précarité....VOTE

Pôle emploi a déjà fait un tri : pour le moment, il y a dix candidats. Il faudrait constituer un jury de sélection des candidats (le président, le trésorier et Flore A. propose que Caroline soit présente également car c'est elle qui va former cette personne).

- création d'une commission régionale PSF : au sein des ligues. A été voté : Le président de la Ligue, Samuel comme élu, un membre représentant les clubs (mail envoyé le 7 avril aux clubs : aucun) = relancer les clubs, CTS, un salarié : Caroline. Cela consiste à l'étude des dossiers.

- appel à candidature pour l'entraîneur du CAF : il faut donc créer une commission (Franck S. participera à la commission) car trois

Ligue de Natation de la Réunion

Maison Régionale des Sports – 20 route Philibert Tsiranana, 97490 Ste Clotilde

Tel : 02.62.41.20.78 – Mail : c-r-n@orange.fr

<http://lareunion.ffnatation.fr/>

candidats se sont positionnés. Les deux candidats locaux sont à l'ASSEC. Est-ce que le président de ce club a validé la candidature selon le critère établi demande Daniel S. Thierry G. intervient en tant que président de club et répond qu'il a donné un avis favorable mais ce n'est pas à lui de choisir le candidat. Le CA doit décider et non pas seulement une commission. Y a-t-il conflit d'intérêt avec les membres du CA qui appartiennent à l'ASSEC? Marc B. intervient concernant les critères de sélection : le meilleur sur le plan technique et le plan relationnel (empathie) donc Marc ne comprend pas pourquoi on écarte les membres du CA étant à l'ASSEC...Les critères de sélection se feront à partir de la fiche de poste établi par David P. qu'il faudra soumettre au CA.

Le budget pose problème au CA : on navigue un peu à vue... La demande de subvention doit se faire avant le 4 mai 2021 (45000€). Il y a une subvention allouée par la Fédération... Combien cela va coûter? On ne sait pas quel volume horaire? On n'a pas encore la validation de la Mairie actuellement. Une vingtaine d'heures allouée à l'entraîneur...rémunération sous forme de prestations? entre 20€ et 30€ de l'heure. Il faut prévoir 30000€ par an...

- **courriers** : - CROS : 12ème édition "Sentez-vous sport", proposition d'un ambassadeur représentant la discipline : pas de réponse de Steimetz. Plusieurs mails ont été envoyés....

- Département : proposition départementale de prendre en charge la première licence d'un jeune de 8 à 12 ans : pour tous les clubs.

- FFN : veille trimestrielle des équipements du territoire : des communes demandent l'aide pour les travaux de leur piscine : réhabilitation ou construction : les Avirons, Bras-Panon, Plaine des Palmistes (25m X10), St Philippe.

- Participation de PORTIER Mael de l'ASSEC à la compétition sans autorisation de la Ligue. On demande à la Fédération de retirer son temps. Envoi d'un courrier avec un rappel à l'ordre demandant des explications : Qui l'a engagé?

Ligue de Natation de la Réunion

Maison Régionale des Sports – 20 route Philibert Tsiranana, 97490 Ste Clotilde

Tel : 02.62.41.20.78 – Mail : c-r-n@orange.fr

<http://lareunion.ffnatation.fr/>

- questions diverses

- agenda : - 17 avril : AG électorale du CROS : Mr Villendeuil a été élu donc Guilène n'est pas au CROS. Donc, la natation n'est plus représentée mais doit être présente aux Jeux des Iles.

- 27 avril : Webinaire proposé par l'association "Colosse aux pieds d'argile" : ce serait bien que le bureau assiste puisque l'association va intervenir dans les différents clubs.

- 29 avril : AG de Citya (syndic de copropriété) : à 14H30 Julie ira en tant que membre du CA.

- 11 et 12 juin : AG de la FFN : à Nantes ; Guilène F. (en tant que représentant des DOM-TOM) et Henri P. (en tant que président de la Ligue). Tous les clubs ont reçu un mail de la part de la FFN pour la création d'un organisme consultatif de bénévoles.

Thierry G. est intervenu concernant les problèmes de connexion : l'entretien du matériel est primordial. Le club, l'ASSEC, doit-il se charger de la maintenance (envoi des devis à la Ligue avant mais la facture doit être présentée en amont pour autorisation de la dépense) ; matériel de la marque OMEGA : qui fait cet entretien? il faut des compétences...Si le matériel est au repos, cela pose des problèmes électroniques car c'est peut-être un problème d'humidité. Franck S. dit qu'il faut faire un entretien régulier du matériel. Thierry G. propose de tester une fois.

Panneau d'affichage : les panneaux ne sont pas en très bon état ni à St Denis, ni sur St Paul. Pour dix lignes : 10000€, portable dans une voiture. Cela résoudra plein de problèmes. La Ligue peut-elle porter cette somme (si la subvention permet de le faire...) ou les clubs divisent la somme de manière équitable?

Daniel S. expose une idée des coachs : possibilité aux autres nageurs non qualifiés en termes de motivation faire des pseudo chronométrages club, temps pris par 3 chrono avec un juge arbitre. Faire tourner d'un week-end à l'autre. Idée soumise à Franck : des conditions : avec un officiel A extérieur, qui ne serait pas du club, avec un ou deux clubs...Ce serait sur des créneaux clubs sur les

Ligue de Natation de la Réunion

Maison Régionale des Sports – 20 route Philibert Tsiranana, 97490 Ste Clotilde

Tel : 02.62.41.20.78 – Mail : c-r-n@orange.fr

<http://lareunion.ffnatation.fr/>

temps d'entraînement avec des nageurs du club et les temps seraient inscrits à la FFN.

La Jeanne est déjà rentrée dans ce dispositif et est partenaire avec l'ACCE (nageurs limités à quatre) : prise de temps mais la nouveauté c'est que les temps seraient homologués. Frédéric A. trouve intéressant cette homologation. Il faut cadrer le processus (autorisation de la préfecture). On peut envoyer un mail pour voir qui est intéressé. Il faut mobiliser les officiels pour aller dans d'autres clubs ; essayer par micro zone....

Au CNPO, il y aura de jolies tribunes, un bac tampon et l'éclairage mais le bassin sera fermé. Alors que le club avait négocié avec la mairie l'ouverture du club jusqu'à mi juin...Début mai, le CNPO n'aura plus de bassin début mai alors que les nageurs sont en pleine préparation. La mairie peut louer des créneaux à la piscine du Port. Le club aura une réunion le 27 avril pour une fermeture, le 7 mai, de cinq mois. Les services des sports de la mairie n'ont pas maîtrisé le sujet : le bassin ne devait pas être fermé pour le moment, seulement en juillet-août, avec un retour en octobre. Les trois coachs vont se charger de contacter les clubs.

Flore A. intervient en demandant qu'à chaque fois que le préfet intervient, qu'un mail soit envoyé aux clubs en remettant les restrictions même s'il n'y a pas de changements : "il n'y a pas eu de changement concernant la natation".

Clôture de la séance à 21H00

Ligue de Natation de la Réunion

Maison Régionale des Sports – 20 route Philibert Tsiranana, 97490 Ste Clotilde

Tel : 02.62.41.20.78 – Mail : c-r-n@orange.fr

<http://lareunion.ffnatation.fr/>